CONVENTION
DE RENOVATION URBAINE
DU QUARTIER DE LA MUETTE

- AVENANT SIMPLIFIE N°2-

GARGES-LES-GONESSE

Décembre 2008

PREAMBULE :

Avec l'accord de l'Etat et dans le cadre du rééquilibrage en logements sociaux dans le Val d'Oise, il était convenu, dans la convention signée le 22 février 2005, que la reconstitution à Garges-lès-Gonesse de l'offre locative sociale démolie serait complétée par des programmes à réaliser dans le reste du territoire du Val d'Oise.

Par ailleurs, suite aux évolutions des projets d'accession sociale, il s'avère nécessaire de modifier la répartition des primes d'accessions sécurisées entre les différentes maîtrises d'ouvrage.

Il est convenu entre,

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, ci-après dénommée l'ANRU ou l'Agence, représentée par son délégué territorial, Monsieur Paul-Henri TROLLÉ, Préfet du Val d'Oise,

ET

La Commune de GARGES-LES-GONESSE, représentée par son Maire, Monsieur Maurice LEFEVRE, autorisé par la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2006, ci-après dénommé le porteur du projet,

ET

L'Immobilière 3F, représentée par son Directeur Général, Monsieur Yves LAFFOUCRIERE

ET

La Résidence Urbaine de France, représentée par son Président Directeur Général Jean-Marie ANDRE

ET

Nexity Féréal, représentée par sa Directrice Générale, Madame Frédérique MONICHON

ET

Expansiel Promotion, représentée par sa Directrice Générale, Madame Michèle PERRIER

Ce qui suit :

Vu le règlement général de **l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine** du 20 mars 2007 **;**

Vu la délibération du **conseil municipal** en date du 10 décembre 2008 ;

Par la présente convention n° 100 pour la rénovation urbaine du quartier de la Muette à Garges-lès-Gonesse, signée le 22 février 2005, son avenant simplifié n°1 signé le 1er septembre 2005, son avenant n°1 signé le 5 juillet 2007 et son annexe financière signée, sont modifiés comme suit :

Article 1 :

L'article 4-2 est modifié comme suit :

Le chapitre **Reconstitution de l'offre locative hors site** est réécrit comme suit :

Acquisition par la I3F hors site à Garges-Lès-Gonesse de logements actuellement en copropriété en difficulté aux Doucettes : 22 PLUS et 2 PLAI

Construction par I3F hors site hors Garges-Lès-Gonesse :
Ezanville les Ouches : 26 PLUS et 4 PLAI
Ezanville square de l'Ile de France : 39 PLUS et 1 PLAI
Butry : 28 PLUS

Construction par la RUF hors site hors Garges-Lès-Gonesse : Montmagny, 37 PLUS CD à 22%

Construction par LOGIREP hors site à GARGES : 27 PLUS CD à 22% et 3 PLAI sur un terrain cédé par la Ville aux Doucettes

Article 2

NEXITY FEREAL est substituée au maître d'ouvrage EXPANSIEL pour une partie de l'opération « Création de logements en accession sociale » correspondant à 16 primes de logements en accession.
EXPANSIEL est maintenue comme maître d'ouvrage pour le solde de l'opération « Création de logements en accession sociale » correspondant à 14 primes de logements en accession.

Article 3 :

Le reste des dispositions demeure sans changement.
L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Opérations supprimées:

ID TOP	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
100 1157010 02 0003 002	Doucettes rue des Louvres 22 PLUS AA et 2 PLAI AA	RUF	3 000 000 €	200 000 €	7%	2007	1
100 1157010 02 0001 013	Solde à reconstituer 59 PLUS	I3F	8 425 000 €	375 000 €	4%	2008	1

Opérations modifiées :

Famille de l'opération	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
100 1157010 02 0001 012	Ezanville les Ouches 26 PLUS et 4 PLAI	I3F	5 360 376 €	287 066 €	5%	2008	2
100 1157010 11 0002 001	Création de logements en accession sociale (14 primes)	Expansiel	1 890 560 €	210 000 €	11%	2007	2

Opérations créées :

Famille de l'opération	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
100 1157010 02 0001 014	Ezanville square de l'Ile de France 39 PLUS, 1 PLAI	I3F	6 433 918 €	296 812 €	5%	2009	2
100 1157010 02 0001 015	Butry 28 PLUS	I3F	5 604 867 €	188 355 €	3%	2008	2
100 1157010 02 0001 016	Doucettes rue des Louvres 22 PLUS AA et 2 PLAI AA	I3F	3 000 000 €	154 267 €	5%	2007	1
100 1157010 11 0003 001	Création de logements en accession sociale (16 primes)	Nexity Féréal	2 160 640 €	240 000 €	11%	2008	1

Annexe :
Maquette financière modifiée

Fait à Garges-Lès-Gonesse, le 11 décembre 2008
En 7 exemplaires originaux

Pour l'Etat
Paul-Henri TROLLÉ
Préfet du Val d'Oise

Pour la Commune de Garges-Lès-Gonesse
Maurice LEFEVRE
Maire

MAIRIE DE GARGES-LÈS-GONESSE (VAL D'OISE)
V1

Pour l'Immobilière 3F
Yves LAFFOUCRIERE
Directeur Général

3F Immobilière 3F
Agence du Val-d'Oise
12, avenue de Budenheim
95605 Eaubonne Cedex
Tél. : 01 55 26 11 90 - Fax : 01 34 16 60 79

Pour la Résidence Urbaine de France
Jean-Marie ANDRE
Président Directeur Général

LA RÉSIDENCE URBAINE DE FRANCE
Agence du Val-d'Oise
12, avenue de Budenheim
95605 Eaubonne Cedex

Pour Nexity Féréal
Frédérique MONICHON
Directrice Générale

FEREAL
S.A. au capital de 150.000 €
7 Terrasse Bellini
TSA 48200
92919 LA DEFENSE CEDEX
Tél. : 01 71 12 12 12
R.C.S. Nanterre 334 850 690

Pour Expansiel PROMOTION
Michèle PERRIER
Directrice Générale

Société Anonyme Coopérative de Production d'HLM - La Chaumière
EXPANSIEL PROMOTION
S.A. à capital variable
21 avenue Saint-Maurice du Valais
94412 SAINT-MAURICE CEDEX
RCS Créteil B 582 056 339